

Points

De la Polynésie française

conjoncture

03

PRIX
Février 2022

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Variation mensuelle : + 1,1 %

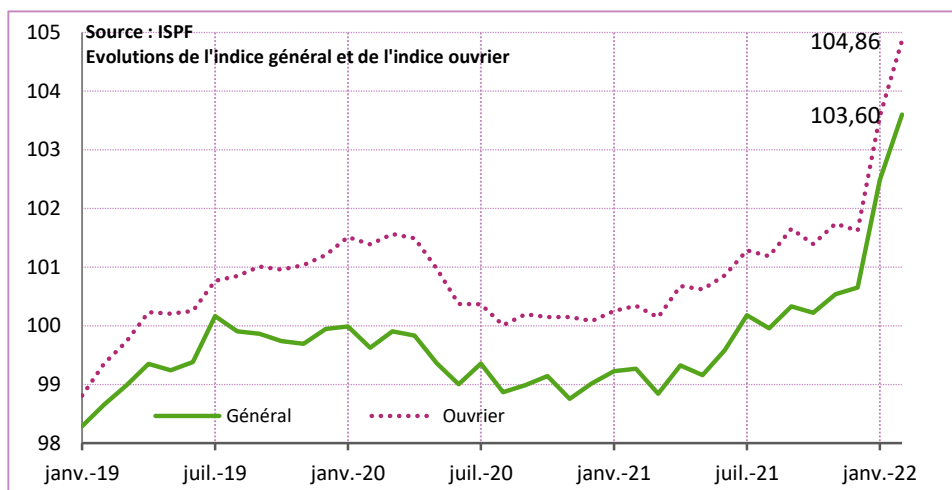
En février 2022, l'indice des prix à la consommation augmente de 1,1 % et s'établit à 103,60, essentiellement en raison de la hausse des prix de 2,0 % des produits alimentaires et boissons non alcoolisées, de 2,3 % des transports, de 0,4 % de la division logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles et de 0,8 % des prix de l'hôtellerie, café, restauration. Entre février 2021 et février 2022, l'indice général des prix à la consommation augmente de 4,4 %. En moyenne sur les 12 derniers mois, cette variation est de 1,2 %.

L'indice ouvrier augmente de 1,3 % sur le mois et progresse de 4,5 % en glissement annuel.

L'indice général hors Transport aérien international est en augmentation de 1,1 % en février 2022 et progresse de 4,2 % en glissement sur douze mois.

ÉVOLUTIONS DE L'INDICE GÉNÉRAL ET DE L'INDICE OUVRIER SUR LES 36 DERNIERS MOIS

Base 100 décembre 2017



Source : ISPF

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

L'évolution de l'IPC au cours du mois s'explique dans un premier temps par l'augmentation de 2,0 % des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées notamment la viande (+ 2,9 %), les légumes (+ 11,3 %), les fruits (+ 4,7 %), les pains et céréales (+ 1,1 %), les boissons non alcoolisées (+ 2,6 %) et les laits, fromages et oeufs (+ 2,9 %), dans un deuxième temps par l'augmentation de 2,3 % du prix des transports avec la hausse des prix des véhicules (+ 2,3 %) et du prix des carburants (+ 3,5 %) et dans un troisième temps par l'augmentation des prix des produits d'entretien et de réparation du logement (+ 3,3 %) et des prix des restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires (+ 1,0 %).

D'autres prix de produits et services évoluent également à la hausse comme ceux des boissons alcoolisées (+ 1,5 %), des biens et services pour l'entretien courant de l'habitation (+ 0,3 %), ainsi que ceux des soins personnels (+ 0,9 %).

Ces tendances sont en partie compensées par la baisse des prix des loisirs et de la culture (- 0,5 %), des articles d'habillement et articles chaussants (- 1,2 %) et des équipements de téléphonie et de télécopie (- 0,8 %).

VARIATIONS ET CONTRIBUTIONS À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Division de la COICOP	Pond.	Variations (1)			Contributions (2)		
		Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois	Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	1 000 000	1,1	2,9	4,4	1,1	2,9	4,4
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	254 490	2,0	4,2	5,4	0,5	1,1	1,4
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	33 819	0,9	1,0	0,6	0,0	0,0	0,0
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	16 648	-1,2	-3,5	-8,4	0,0	-0,1	-0,1
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	177 537	0,4	2,5	5,0	0,1	0,4	0,9
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	48 427	0,3	0,4	-1,2	0,0	0,0	-0,1
06 - Santé	13 612	0,1	2,0	0,3	0,0	0,0	0,0
07 - Transports	193 025	2,3	0,5	6,7	0,4	0,1	1,3
08 - Communications	28 083	-0,1	0,0	-11,3	0,0	0,0	-0,3
09 - Loisirs et culture	59 055	-0,5	0,8	0,3	0,0	0,0	0,0
10 - Enseignement, éducation	8 801	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11 - Hôtellerie, café, restauration	83 401	0,8	1,6	3,3	0,1	0,1	0,3
12 - Autres biens et services	83 102	0,2	13,3	13,4	0,0	1,1	1,1

(1) Variations en % (2) contributions en point d'indice

Information méthodologique

La contribution au taux de croissance se définit comme le rapport entre le taux de croissance pondéré de la division et le taux de croissance pondéré de l'indice général. Les contributions peuvent être, en valeur absolue, supérieures à la variation de l'indice général car un taux de croissance peut être positif ou négatif. Des compensations s'effectuent alors entre variations positives et négatives. La somme des contributions en points donne la variation de l'indice général.



Source : ISPF

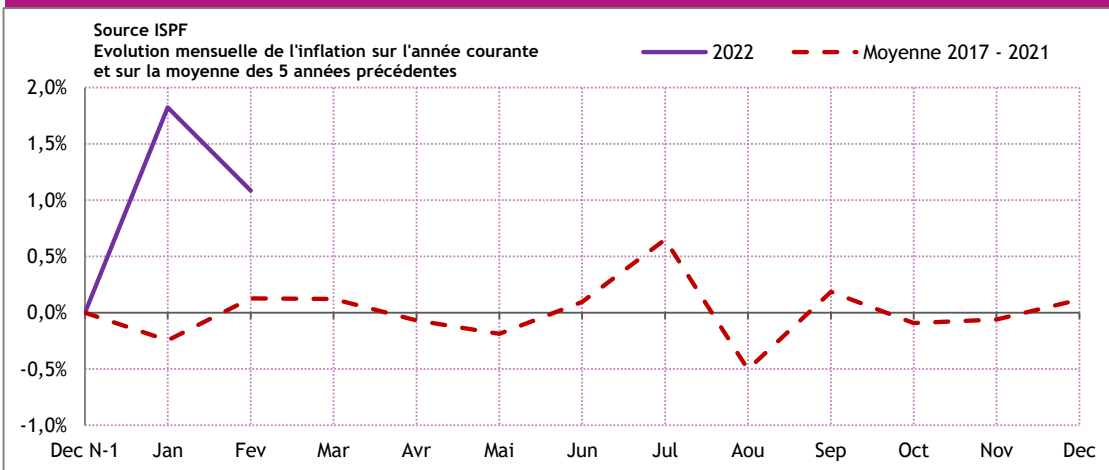
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Plus fortes contributions à la variation de l'indice général

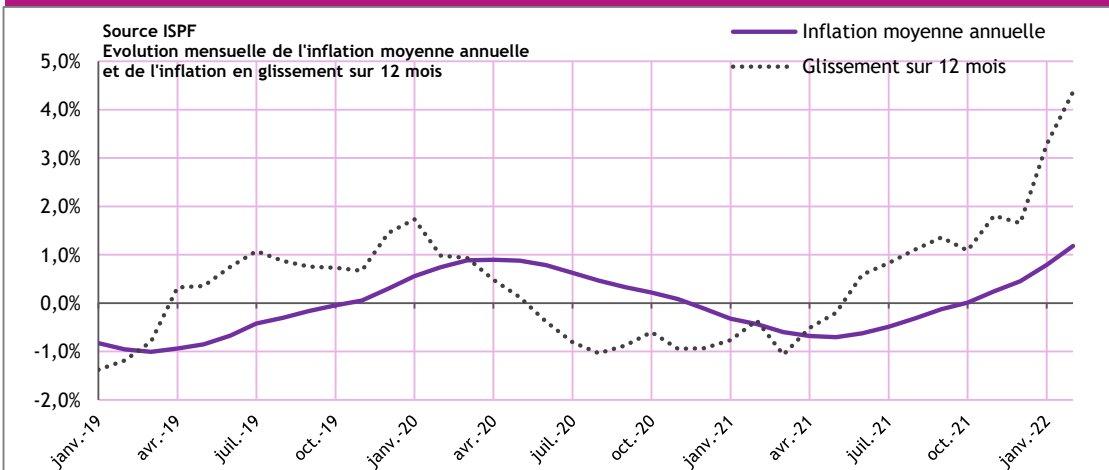
	Libellé	Poids	Variations	Contributions	
Au niveau 2 - Groupe	A la hausse	01.1 - Produits alimentaires	228 222	1,9	0,44
		07.1 - Véhicules	93 279	2,3	0,22
		07.2 - Utilisation des véhicules personnels	70 487	2,4	0,17
		04.3 - Entretien et réparation du logement	26 742	2,7	0,07
		01.2 - Boissons non alcoolisées	26 268	2,6	0,07
	A la baisse	09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrém	19 950	-1,2	-0,02
		09.4 - Services récréatifs, sportifs et culturels	17 860	-1,2	-0,02
		03.1 - Articles d'habillement	13 255	-1,1	-0,02
		03.2 - Articles chaussants	3 393	-1,5	-0,01
		09.5 - Édition, presse et papeterie	6 890	-0,6	0,00
Au niveau 3 - Classe	A la hausse	01.1.7 - Légumes	25 285	11,3	0,28
		01.1.2 - Viandes	61 607	2,9	0,18
		07.1.1 - Voitures particulières	89 654	2,0	0,18
		07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	47 109	3,5	0,16
	A la baisse	04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	22 387	3,3	0,07
		01.1.3 - Produits de la mer	34 840	-5,7	-0,20
		09.4.2 - Services culturels	7 647	-2,8	-0,02
		03.1.2 - Vêtements	11 687	-1,0	-0,01
		09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps	4 428	-1,7	-0,01
		09.3.2 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	2 395	-2,6	-0,01

Les variations sont en % et les contributions en point d'indice

Cycle mensuel de l'inflation



Inflation moyenne annuelle et inflation en glissement sur douze mois



Source : ISPF



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	févr 2022	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	103,60	1,1	2,9	4,4
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1	254 490	110,84	2,0	4,2	5,4
01.1 - Produits alimentaires	2	228 222	111,55	1,9	4,5	5,8
01.1.1 - Pains et céréales	3	43 723	107,10	1,1	0,4	1,9
01.1.2 - Viandes	3	61 607	113,59	2,9	4,0	5,4
01.1.3 - Produits de la mer	3	34 840	102,31	-5,7	7,7	4,7
01.1.4 - Laits, fromages et œufs	3	20 250	109,30	2,9	3,0	5,2
01.1.5 - Huiles et graisses	3	5 590	109,80	2,1	1,2	6,5
01.1.6 - Fruits	3	10 058	125,99	4,7	6,9	6,0
01.1.7 - Légumes	3	25 285	129,13	11,3	11,2	17,3
01.1.8 - Sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries	3	13 296	109,19	0,2	1,6	4,3
01.1.9 - Produits alimentaires non définis ailleurs	3	13 573	109,86	2,9	3,2	4,6
01.2 - Boissons non alcoolisées	2	26 268	104,89	2,6	2,3	2,1
01.2.1 - Cafés, thés, cacao	3	4 462	94,13	0,7	1,1	4,1
01.2.2 - Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de lé	3	21 806	107,37	3,0	2,5	1,7
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	1	33 819	107,10	0,9	1,0	0,6
02.1 - Boissons alcoolisées	2	21 035	108,09	1,5	1,6	0,8
02.1.1 - Alcools de bouche, spiritueux	3	2 633	121,63	2,0	3,1	6,4
02.1.2 - Vins et boissons fermentées	3	7 958	103,12	0,8	0,6	-3,1
02.1.3 - Bières	3	10 444	108,95	1,9	2,0	2,6
02.2 - Tabacs	2	12 784	105,48	-	-	0,2
02.2.1 - Tabacs	3	12 784	105,48	-	-	0,2
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	1	16 648	73,31	-1,2	-3,5	-8,4
03.1 - Articles d'habillement	2	13 255	74,16	-1,1	-4,0	-9,1
03.1.1 - Tissus d'habillement	3	1 141	100,05	-0,1	-0,4	2,4
03.1.2 - Vêtements	3	11 687	72,38	-1,0	-4,3	-10,2
03.1.3 - Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement	3	427	71,05	-6,6	-3,8	-5,3
03.2 - Articles chaussants	2	3 393	70,22	-1,5	-1,6	-5,9
03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants	3	3 393	70,22	-1,5	-1,6	-5,9
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1	177 537	113,05	0,4	2,5	5,0
04.1 - Loyers réels d'habitation	2	80 102	114,51	-	-	3,0
04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	3	80 102	114,51	-	-	3,0
04.3 - Entretien et réparation du logement	2	26 742	114,35	2,7	6,5	13,2
04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	3	22 387	117,19	3,3	7,8	15,6
04.3.2 - Services d'entretien et de réparation du logement	3	4 355	100,85	-	-	1,7
04.4 - Services relatifs au logement	2	15 973	110,10	-	-	2,3
04.4.1 - Adduction d'eau	3	8 410	110,37	-	-	3,4
04.4.2 - Enlèvement des ordures	3	6 617	108,56	-	-	-
04.4.3 - Services d'assainissement	3	946	119,49	-	-	10,6
04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	2	54 720	111,26	-	4,9	5,0
04.5.1 - Électricité	3	52 979	111,52	-	5,0	5,0
04.5.2 - Gaz	3	1 741	103,54	-	1,5	3,2
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	1	48 427	95,26	0,3	0,4	-1,2
05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	2	4 195	70,70	-	0,2	-9,0
05.1.1 - Meubles et articles d'ameublement	3	3 687	68,24	-	0,2	-9,8
05.1.2 - Tapis et autres revêtements de sol	3	508	95,75	-	0,1	-3,0
05.2 - Articles de ménage en textiles	2	2 382	75,30	0,3	-1,2	-7,9
05.2.1 - Articles de ménage en textiles	3	2 382	75,30	0,3	-1,2	-7,9
05.3 - Appareils ménagers	2	6 366	93,47	0,2	1,2	1,2
05.3.1 - Gros appareils ménagers électriques ou non	3	5 096	91,92	0,4	2,2	1,4
05.3.2 - Petits appareils électroménagers	3	977	100,88	-1,2	-3,8	0,3
05.3.3 - Réparation des appareils électroménagers	3	293	100,00	-	-	-
05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2	2 313	106,20	-0,4	-0,2	-0,3
05.4.1 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3	2 313	106,20	-0,4	-0,2	-0,3
05.5 - Outillage pour la maison et le jardin	2	4 351	91,32	0,9	0,6	-4,9
05.5.1 - Gros outillages et matériels électriques	3	891	83,44	1,3	1,8	-4,1
05.5.2 - Petits outillages et matériels non électriques	3	3 460	93,63	0,7	0,2	-5,1
05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	2	28 820	102,94	0,3	0,4	0,6
05.6.1 - Biens d'équipement ménagers non durables	3	12 333	95,32	0,6	0,9	1,4
05.6.2 - Services domestiques et autres services pour l'habitation	3	16 487	109,54	-	-	-
06 - Santé	1	13 612	96,69	0,1	2,0	0,3
06.1 - Produits et appareils thérapeutiques, matériel médical	2	7 232	93,11	0,1	-0,3	-1,2
06.1.1 - Produits pharmaceutiques	3	5 579	92,62	0,1	-0,1	-1,5
06.1.2 - Autres produits médicaux, parapharmacie	3	576	95,59	0,4	-0,1	1,4
06.1.3 - Matériels et appareils thérapeutiques	3	1 077	94,39	-	-1,4	-1,4
06.2 - Services de consultation externe	2	5 735	100,64	-	4,7	1,8
06.2.1 - Services médicaux	3	2 308	102,21	-	11,1	4,8
06.2.2 - Services dentaires	3	2 152	97,99	-	0,6	-0,1
06.2.3 - Services paramédicaux	3	1 275	102,15	-	-	-0,5
06.3 - Services hospitaliers	2	645	103,08	-	3,1	3,1
06.3.1 - Services hospitaliers	3	645	103,08	-	3,1	3,1

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

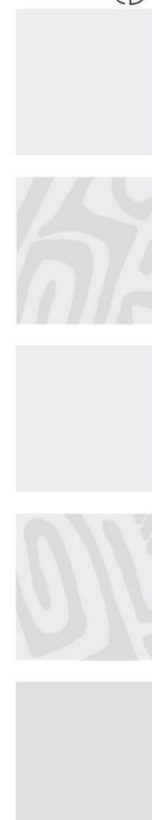
Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	févr 2022	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	103,60	1,1	2,9	4,4
07 - Transports	1	193 025	100,99	2,3	0,5	6,7
07.1 - Véhicules	2	93 279	98,78	2,3	2,5	1,0
07.1.1 - Voitures particulières	3	89 654	98,34	2,0	2,2	0,6
07.1.2 - Motocycles	3	2 787	116,99	12,3	12,3	17,7
07.1.3 - Bicyclettes	3	838	90,95	3,5	2,9	-10,4
07.2 - Utilisation des véhicules personnels	2	70 487	111,90	2,4	2,8	13,9
07.2.1 - Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	3	14 265	108,74	0,1	1,9	4,4
07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	3	47 109	113,87	3,5	3,5	19,9
07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules personnels	3	7 098	108,83	0,4	1,7	2,6
07.2.4 - Autres services relatifs aux véhicules personnels	3	2 015	100,67	-	-2,7	-1,8
07.3 - Services de transport	2	29 259	84,86	1,6	-11,4	9,9
07.3.2 - Transport de voyageurs par route	3	947	100,00	-	-	-
07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	3	24 204	81,44	2,0	-13,8	12,1
07.3.4 - Transport maritime ou fluvial de voyageurs	3	4 108	103,28	-	-	2,4
08 - Communications	1	28 083	51,09	-0,1	-	-11,3
08.1 - Services postaux	2	820	104,10	-	0,2	0,2
08.1.1 - Services postaux	3	820	104,10	-	0,2	0,2
08.2 - Équipements de téléphonie et de télécopie	2	2 013	74,46	-0,8	-0,7	-6,1
08.2.1 - Équipements de téléphonie et de télécopie	3	2 013	74,46	-0,8	-0,7	-6,1
08.3 - Services de téléphonie et d'accès à internet	2	25 250	49,06	-	-	-12,0
08.3.1 - Services de téléphonie et de télécopie	3	25 250	49,06	-	-	-12,0
09 - Loisirs et culture	1	59 055	95,62	-0,5	0,8	0,3
09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	2	4 979	73,96	-0,5	-0,3	-7,2
09.1.1 - Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	3	1 666	61,13	-2,6	-2,0	-14,6
09.1.3 - Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	3	2 895	80,87	0,7	0,7	-3,9
09.1.5 - Réparation des équipements informatiques, et du matériel de traitement de l'inf	3	418	95,19	0,3	0,3	2,1
09.2 - Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	2	4 900	103,76	0,2	1,0	0,2
09.2.1 - Biens durables pour les loisirs d'extérieur	3	4 503	102,24	0,2	1,0	0,2
09.2.3 - Réparation des autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	3	397	125,00	-	-	-
09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément	2	19 950	99,37	-1,2	-	2,6
09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps	3	4 428	82,78	-1,7	-1,8	-4,5
09.3.2 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	3	2 395	95,51	-2,6	-1,7	-
09.3.3 - Produits pour jardins, plantes et fleurs	3	5 588	109,30	-1,1	0,2	8,7
09.3.4 - Animaux d'agrément et produits liés	3	6 070	107,87	-0,5	2,0	3,8
09.3.5 - Services vétérinaires et autres services pour les animaux d'agrément	3	1 469	97,30	-1,3	-1,3	2,4
09.4 - Services récréatifs, sportifs et culturels	2	17 860	89,91	-1,2	3,4	-2,6
09.4.1 - Services sportifs et récréatifs	3	7 603	100,49	0,1	-0,2	-0,6
09.4.2 - Services culturels	3	7 647	79,46	-2,8	8,1	-5,1
09.4.3 - Jeux de hasard	3	2 610	101,02	-	-	-
09.5 - Édition, presse et papeterie	2	6 890	111,91	-0,6	-0,1	4,6
09.5.1 - Édition de livres	3	1 159	105,60	-0,9	-1,7	-1,4
09.5.2 - Journaux et périodiques	3	2 731	128,22	-	-0,1	18,9
09.5.4 - Articles de papeterie et de dessin	3	3 000	102,44	-1,1	0,5	-3,6
09.6 - Voyages à forfait	2	4 476	107,67	5,7	-3,2	5,0
09.6.1 - Voyages à forfait	3	4 476	107,67	5,7	-3,2	5,0
10 - Enseignement, éducation	1	8 801	112,56	-	-	-
10.1 - Enseignement maternel et primaire	2	2 364	109,19	-	-	-
10.1.1 - Enseignement maternel et primaire	3	2 364	109,19	-	-	-
10.2 - Enseignement secondaire	2	2 653	103,50	-	-	-
10.2.1 - Enseignement secondaire	3	2 653	103,50	-	-	-
10.3 - Enseignement post secondaire non supérieur	2	551	103,23	-	-	-
10.3.1 - Enseignement post secondaire non supérieur	3	551	103,23	-	-	-
10.4 - Enseignement supérieur	2	2 986	129,13	-	-	-
10.4.1 - Enseignement supérieur	3	2 986	129,13	-	-	-
10.5 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	2	247	100,98	-	-	-
10.5.1 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	3	247	100,98	-	-	-
11 - Hôtellerie, café, restauration	1	83 401	115,71	0,8	1,6	3,3
11.1 - Services de restauration	2	79 375	115,69	0,8	1,7	3,3
11.1.1 - Restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires	3	66 270	109,80	1,0	2,0	4,0
11.1.2 - Cantines	3	13 105	160,00	-	-	-
11.2 - Services d'hébergement	2	4 026	116,08	-	1,2	2,7
11.2.1 - Services d'hébergement	3	4 026	116,08	-	1,2	2,7

Source : ISPF



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	févr 2022	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	103,60	1,1	2,9	4,4
12 - Autres biens et services	1	83 102	112,57	0,2	13,3	13,4
12.1 - Soins personnels	2	18 819	99,03	0,9	0,7	1,5
12.1.1 - Salons de coiffure et d'esthétique corporelle	3	6 027	102,88	-	-0,1	1,3
12.1.2 - Appareils électriques ou non pour les soins personnels	3	1 032	96,55	4,0	0,5	9,4
12.1.3 - Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	3	11 760	97,41	1,2	1,1	0,9
12.3 - Effets personnels non définis ailleurs	2	4 997	91,82	0,8	0,9	-0,6
12.3.1 - Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3	1 912	91,47	2,0	2,2	-0,5
12.3.2 - Autres effets personnels	3	3 085	92,04	-	-	-0,7
12.4 - Protection sociale	2	8 989	105,63	-	-	-
12.4.1 - Protection sociale	3	8 989	105,63	-	-	-
12.5 - Assurances	2	44 537	126,40	-	24,5	24,5
12.5.1 - Assurances vie et décès	3	9 083	122,77	-	22,8	22,8
12.5.2 - Assurances liées au logement	3	4 877	110,58	-	7,8	7,8
12.5.3 - Assurances liées à la santé	3	4 953	126,61	-	17,6	17,6
12.5.4 - Assurances liées aux transports	3	25 011	131,36	-	30,2	30,2
12.5.5 - Autres assurances	3	613	101,62	-	5,2	5,2
12.6 - Services financiers non définis ailleurs	2	234	107,15	-	2,0	1,7
12.6.2 - Autres services financiers non définis ailleurs	3	234	107,15	-	2,0	1,7
12.7 - Autres services non définis ailleurs	2	5 526	85,64	-	-	-
12.7.1 - Autres services non définis ailleurs	3	5 526	85,64	-	-	-



DÉFINITIONS

Indice (au sens général) :

L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100. On parle alors d'un indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

Indice des prix à la consommation :

C'est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel de la Polynésie française. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifique. Par convention, on affecte à l'indice la valeur 100 pour une période dite de base (décembre 2017). Les indices courants sont alors rapportés à cette valeur de référence, ce qui permet une lecture directe des évolutions. L'indice des prix est utile aux décideurs, aux économistes, aux entreprises, aux syndicats professionnels, etc. Il a également une utilité sociale et juridique. Il sert de référence pour de nombreuses indexations : pensions alimentaires, rentes viagères, prestations sociales, salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), etc.

Indice Ouvrier :

L'indice Ouvrier se construit de la même manière que l'indice général des prix à la consommation, mais il concerne la structure de consommation des ménages dont le chef de ménage est ouvrier. A l'issue de l'Enquête Budget des Familles de 2001, il est apparu que cette catégorie de ménage présente des ressources souvent voisines du SMIG. Dès lors, l'Indice Ouvrier est une approximation de l'évolution du prix du panier des biens et services consommé par des personnes rémunérées au SMIG.

Inflation :

L'inflation est un phénomène de hausse généralisée des prix qui se traduit par une baisse durable de la valeur de la monnaie. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix. L'inflation est estimée par l'indice des prix à la consommation qui considère les quantités consommées par les ménages comme constantes dans le temps. Le coût de la vie se distingue en théorie de l'inflation par le fait que les ménages ajustent leurs quantités consommées en fonction des variations de prix.

Déflation :

C'est le gain du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une diminution générale et durable des prix ; c'est une inflation négative. Remarque : Il s'agit d'une notion à ne pas confondre avec la désinflation qui est la baisse de l'inflation (baisse du taux d'accroissement du niveau moyen des prix).

Prix réglementés :

En Polynésie française, certains prix de produits et services sont réglementés.

Les services sont classés en trois groupes :

- ceux rendus au consommateur final, aux tarifs réglementés et dont l'augmentation ne peut être supérieure à l'inflation ;
- ceux soumis à un régime spécifique (transports en commun, de marchandises, OPT et électricité, transit et manutention portuaire) ;
- les autres services, dont la fixation des prix est libre (distribution d'eau, assurances, professions libérales, transports aériens, sports et jeunesse et services entre socioprofessionnels).

L'échantillon de l'indice des prix à la consommation :

L'indice des prix à la consommation repose sur près de 9 000 relevés effectués mensuellement auprès de 600 points de vente. Les loyers sont suivis par le biais d'une enquête spécifique auprès d'un panel de 660 logements pris en location. L'évolution des transports aériens internationaux est également mesurée par une enquête distincte où chaque mois près de 1000 tarifs sont collectés sur toutes les destinations au départ de Tahiti.

Nomenclature COICOP :

La classification des fonctions de consommation des ménages (Classification of Individual Consumption by Purpose - COICOP) est une nomenclature permettant de décomposer la consommation des ménages par poste de dépenses. Elle est utilisée pour la diffusion des indices de prix à la consommation (IPC). Elle est aussi utilisée pour l'enquête « Budget des familles » et pour la comptabilité.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF

Institut de la Statistique de la Polynésie française • BP 395 - 98713 PAPEETE

Tél. : 40 47 34 34 • Fax : 40 42 72 52 • Courriel : ispf@ispf.pf

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Nicolas PRUD'HOMME • AUTEUR DE LA PUBLICATION : Florence BOULIOU

• Dépôt légal : Mars 2022 • ISSN 2118-478X • © ISPF